

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session régulière tenue le 11 décembre 2024, adopté le « Règlement numéro 366-2024 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité régionale de comté de La Mitis. ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE _____

Marcel Moreau
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, ROBERT LYMAN, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de SAINT-CHARLES-GARNIER, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 12 heures et 13 heures le 18 jour de DECEMBRE 2024.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 17 JOUR DU MOIS DE DECEMBRE 2024



Secrétaire-greffier (ière)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session régulière tenue le 11 décembre 2024, adopté le « Règlement numéro RÉG365-2024 modifiant le RÉG343-2021 sur la gestion contractuelle, la délégation en matière de gestion des finances municipales et de la nomination d'un comité de sélection ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 18 décembre 2024

Marcel Moreau
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, ROBERT LYMAN, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de SAINT-MARLES-GARNIER, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 12 heures et 13 heures le 18 jour de DECEMBRE 2024.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 18 JOUR DU MOIS DE DECEMBRE 2024



Secrétaire-greffier (ière)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 11 décembre 2024, adopté le « Règlement RÉG364-2024 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2025 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 18 DÉCEMBRE 2024

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, ROBERT LYMAN, en ma qualité de greffier-trésorier (ière) ou greffier de la municipalité de SAINT-CHARLES-GARNIER, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 17 heures et 13 heures le 18 jour de DÉCEMBRE 2024

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 18 JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024



Directeur (trice) général (e)
Greffier-trésorier (ière)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 11 décembre 2024, adopté le « Règlement RÉG363-2024 répartissant les quotes-parts de la MRC de La Mitis entre les municipalités pour l'année 2025 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 18 DÉCEMBRE 2024

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, ROBERT LYMAN....., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier (ière) de la municipalité de SAINTE-CHARLES-GARNIER....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 12.....heures et 12.....heures le 18.....jour de DÉCEMBRE 2024

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 18 JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024



Directeur (trice) général (le)
Greffier (ière)-trésorier (ière)